



AQUATHLON Samedi 27 août 2016

Piscine découverte « La Plage » à PONTIVY

Organisation : ASSOCIATION Pontivy Triathlon

<http://www.pontivy-triathlon.fr>

BULLETIN D'INSCRIPTION

Ouvert à tous, licenciés FFTRI et non licenciés avec certificat médical

	COURSE CHOISIE	Année de Naissance	Distance natation	Distance Course à pied	Licencié	Non licencié
	Aquathlon Jeunes Poussins	2007-2008	50 m	500 m	3 €	5 €
	Aquathlon Jeunes Pupilles	2005 - 2006	100 m	1000 m	3 €	5 €
	Aquathlon Jeunes Benjamins	2003 - 2004	2000 m	1500 m	3 €	5 €
	Aquathlon XS Minimes et plus	A partir de 2002	500 m	2500 m	8 €	10 €
	Aquathlon S Cadets et plus	A partir de 2000	1000 m	5000 m	13€	15 €
	Aquathlon S en relais Cadets et plus	A partir de 2000	1000 m	5000 m	15€/éq.	17€/éq.

Le bulletin d'inscription et le règlement par chèque à l'ordre de Pontivy Triathlon sont à retourner avant le **23 août 2016** à : PONTIVY TRIATHLON- 26 rue Jean Jaurès, 56300 PONTIVY ou par mail à l'adresse : Triathlon.pontivy56@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____ @ _____

Date de naissance : _____ Sexe : Masculin ☐ Féminin ☐

LICENCE FFTRI :

N° de licence : _____ (Fournir une copie)

Club : _____ Ville : _____

NON LICENCE :

Joindre un certificat médical de moins de un an autorisant la pratique en compétition de l'aquathlon.

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné _____ détenteur de l'autorité parentale, déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessous et autorise mon fils/ma fille à participer à l'aquathlon de Pontivy. Je certifie que les renseignements ci-dessus sont corrects et m'engage à respecter et faire respecter par mon enfant le règlement et l'organisation de la course.

Je déclare souscrire au pass-compétition obligatoire pour les non-licenciés et indispensable pour participer à l'aquathlon afin de bénéficier des garanties prévues au contrat de responsabilité civile souscrit par la FFTRI.

Je reconnais à Pontivy Triathlon et à ses partenaires le droit à la diffusion des noms, images et vidéos, sous réserve que soient respectés le droit et la morale, sans réclamation d'une indemnité quelconque.

Fait à : _____ le : _____ 2016

Signature du représentant légal:



REGLEMENT AQUATHLON

Article 1 : La participation à la course implique la connaissance du présent règlement ainsi que du règlement général de la Fédération Française de Triathlon.

Article 2 : l'accès à l'aquathlon jeunes est réservé aux catégories suivantes Poussin (être né en 2007 et 2008), Pupille (être né en 2005 et 2006) Benjamin (être né en 2003 et 2004). L'accès à l'aquathlon XS découverte est réservé aux minimes nés en 2002 et 2001 et avant. L'accès à l'aquathlon S est réservé aux cadets nés en 1999 et 2000 et avant avec possibilité de faire la course S en relais.

Article 3 : L'inscription sera enregistrée en fournissant la copie de la licence ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'aquathlon en compétition daté de moins de un an. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Article 4 : Si vous n'êtes pas licencié à la FFTRI, Il faudra, pour vous inscrire **un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aquathlon en compétition**. La souscription au pass-compétition de la Fédération Française de Triathlon est également obligatoire pour les non-licenciés et indispensable pour bénéficier des garanties prévues au contrat de responsabilité civile souscrit par la FFTRI.

Pour l'épreuve relais :

- **la licence FFN** se substitue au certificat médical pour le concurrent réalisant la partie natation ;
- **la licence FFA** se substitue au certificat médical pour le concurrent réalisant la partie course à pied.

Mais dans les deux cas, **une licence journée** (pass-compétition) sera obligatoire.

Le modèle de la licence journée est disponible sur le site : <http://www.pontivy-triathlon.fr/>

Article 5 : L'inscription sur place est possible si le nombre de concurrents par course le permet. Dans ce cas, il faut compléter un bulletin d'inscription et fournir les documents prévus dans les articles 3 et 4.

Article 6 : Chaque concurrent participant à la compétition le fait sous sa responsabilité ou celle du représentant légal, lequel doit signer l'autorisation parentale jointe au bulletin d'inscription. L'organisateur décline toute responsabilité concernant les vols ou accidents matériels ou corporels, occasionnés ou subis par le participant pendant la manifestation pour non-respect du code de la route, des consignes de sécurité des organisateurs et des arbitres, des signaleurs ou des services de police. De fait, il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance

Article 7 : Le dossard doit être porté de façon parfaitement visible sur le devant en course à pied. Il est à placer sur votre tee-shirt ou sur une ceinture porte

Article 8 : En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation.

Article 9 : Il est interdit aux concurrents de recevoir quelconque aide (aide à la flottaison, aide à la propulsion ou extérieure) sous peine de disqualification

